



# Projet Pédagogique

AL VAUX SUR SEINE

---

## Table des matières

1. Fiche signalétique : .....	2
2. Descriptif et fonctionnement de la structure ACM .....	3
3. Les locaux : .....	3
4. Taux de fréquentation .....	4
5. Période de fonctionnement .....	4
6. Présentation de l'organisateur .....	5
7. La philosophie de l'UFCV .....	6
8. Mon rôle dans la DSP .....	7
9. Organigramme : .....	7
10. Orientation pédagogique .....	8
11. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs .....	9
12. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens : .....	9
13. Nos méthodes pédagogique .....	12
15. Evaluation : .....	19
ANNEXE 1 Accueil de loisirs vacances .....	20
ANNEXE 2 .....	21
ANNEXE 3 .....	23

1. Fiche signalétique :

<b>L'organisateur</b>	Dénomination	UFCV		
	Adresse	10 quai de la Charente 75019 PARIS		
	Téléphone	01.44.72.14.14		
<b>Le centre</b>	Dénomination	Accueil de loisirs		
	Adresse	87 rue du Général de GAULLE 78740 Vaux sur Seine		
	Téléphone	01.30.91.45.52		
	Horaires	Mercredi	De 12h à 19h00	
		Vacances scolaires	De 7h30 à 19h00	
		APS matin	De 7h à 8h30	
		Interclasse	De 12h00 à 14h00	
APS soir		De 16h30 à 19h00		
<b>Les enfants</b>	Effectif moyen	Accueil périscolaire mercredi	110 enfants	
		Petite vacances	80 enfants	
		Grandes vacances	80 enfants	
		APS matin	60 enfants	
		Temps méridien	230 enfants	
		APS soir	70 enfants	
	Age des enfants	Accueil de loisirs	De 3 à 12 ans	
		APS	De 3 à 12 ans	
		Temps méridien	De 6 à 12 ans	
<b>La structure</b>	Propriétaire des locaux	Mairie de VAUX SUR SEINE		
		Adresse	Rue général de Gaulle 78740 VAUX SUR SEINE	
		Téléphone	01.30.99.91.00	
<b>L'encadrement</b>	1 directeur	Titulaire du BAFD, BPJEPS LTP EU		
	1 directeur adjoint	Titulaire du BAFA, stagiaires BAFD		
	7 animateurs	Titulaire du BAFA		

## 2. Descriptif et fonctionnement de la structure ACM

Le 1<sup>ère</sup> septembre 2017, l'UFCV a remporté la délégation de service public d'une exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'un accueil périscolaire, du temps méridien.

## 3. Les locaux :

### **N° d'habilitation :**

1. 0750827CL000317 Accueil de loisirs
2. 0750827CL000717 Accueil périscolaire

### **Cadre juridique**

Les locaux nécessaires aux activités sont mis gracieusement à disposition du projet par la commune de Vaux sur Seine pour servir la mission, conformément aux modalités de fonctionnement référencées sur la convention.

L'UFCV s'engage à utiliser les locaux ainsi que le matériel mis à disposition, dans le cadre des activités d'animation, en respectant les réglementations en vigueur (incendie, sécurité, sanitaire). La commune de Vaux sur Seine s'engage par ailleurs à respecter ces réglementations concernant l'état des locaux et du matériel mis à disposition.

L'UFCV joint une attestation d'assurance, couvrant la responsabilité civile des participants et les risques liés aux activités, ainsi que les dégâts éventuellement causés aux locaux du fait de ses activités.

### **Les locaux**

L'AL<sup>1</sup> se déroule dans les locaux du Groupe Scolaire, rue Général de GAULLE, 78740 Vaux sur Seine pendant les vacances.

L'accueil de loisirs est composé de trois salles. Une salle pour les – 6 ans avec son mobilier prévu pour cette tranche d'âge. Deux salles pour les + 6ans à l'étage.

### **Capacité d'accueil**

Pour le lieu d'accueil précité, et conformément à la réglementation en vigueur, la capacité d'accueil maximale est de **120 enfants**.

---

<sup>1</sup> Accueil de loisirs

Cette mise à disposition inclut :

Les locaux, mobiliers lourds et espaces extérieurs immédiats, leur entretien et aménagements lourds.

#### 4. Taux de fréquentation

Concernant l'AL

**Moyenne Petite vacances** 75 enfants répartition **35 -6ans / 40 + 6ans**

**Moyenne Grandes vacances** 80 enfants répartition **35 -6ans / 45 + 6ans**

Concernant le temps périscolaire

**Moyenne mercredi** 115 enfants répartition **45 -6ans / 75 + 6ans**

**Moyenne APS matin** 60 enfants répartition **30 - 6ans / 30 + 6ans**

**Moyenne APS soir** 70 enfants répartition **40 - 6ans / 30 + 6ans**

#### 5. Période de fonctionnement

L'accueil de loisirs accueille les enfants dès leur première année de scolarisation, avant et après l'école, les mercredis et durant les congés scolaires.

##### Horaire et période d'ouverture

En période scolaire

<b>Horaire</b>	<b>Ecole élémentaire</b>	<b>Ecole maternelle</b>
APS matin	7h00 - 8h30	7h00 – 8h45
APS soir	16h15 – 19h30 Sauf le vendredi 16h00 – 19h30	16h10 – 19h30
APS midi	11h25 – 13h50	11h25 – 13h30

<b>Période*</b>	<b>Mercredi midi et après midi</b>	<b>Période de vacances scolaires</b>
Centre de loisirs	11h30 – 19h30	7h - 19h30

Toussaint, Noël, Février, Pâques, Juillet, Août\*.

**TARIFS ACCEUIL DE LOISIRS SANS HEBERGEREMENT**

Quotient familial en €	Journée Plein tarif	Journée Tarif réduit 10%	½ journée Plein tarif	½ journée Tarif réduit 10%
De 0 à 5 000	12.44 €	11.19 €	8.08 €	7.26 €
De 5 001 à 8 000	13.47 €	12.12 €	8.75 €	7.88 €
De 8 001 à 12 000	14.51 €	13.06 €	9.43 €	8.50 €
De 12 001 à 18 000	15.54 €	13.99 €	10.11 €	9.07 €
+ De 18001	16.58 €	14.92 €	10.78 €	9.69 €

Tarif extérieur                      25.29 €                      22.76 €                      16.49 €                      14.84 €

**TARIFS PERISCOLAIRES ET ANIMATION DU TEMPS DE MIDI**

Quotient familial en €	Matin Plein tarif	Matin Tarif réduit 10%	AM 1 Plein tarif 16h30 -18h	AM 1 Tarif réduit 10%	AM 2 Plein tarif Après 18h	AM 2 Tarif réduit 10%	AM 3 Plein tarif 16h30 -19h	AM 3 Tarif réduit 10%
De 0 à 5 000	2.04 €	1.83 €	3.04 €	2.74 €	1.53 €	1.37 €	4.57 €	4.11 €
De 5 001 à 8 000	2.08 €	1.86 €	3.10 €	2.80 €	1.56 €	1.39 €	4.86 €	4.19 €
De 8 001 à 12 000	2.12 €	1.90 €	3.18 €	2.85 €	1.59 €	1.43 €	4.75 €	4.29 €
De 12 001 à 18 000	2.16 €	1.94 €	3.24 €	2.91 €	1.62 €	1.46 €	4.85 €	4.37 €
+ De 18001	2.20 €	1.97 €	3.30 €	2.96 €	1.65 €	1.49 €	4.96 €	4.26 €

**6. Présentation de l'organisateur**

L'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) est une association d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. Le texte sur les « finalités et choix d'action » adopté en 1976 précise le référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'Ufcv. Ils sont confirmés en 1991 et s'enracinent dans :

- « Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa dimension spirituelle, sa construction permanente et sa responsabilité ».
- « une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective, organisée en communautés et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'homme ».

Au nom de ses finalités, l'UFCV réaffirme aujourd'hui qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'enfant, de l'homme et du citoyen. C'est dans ce sens que nous proposons une proposition de partenariat qui permet de croiser nos principes fondamentaux avec les orientations éducatives de la commune.

L'UFCV est acteur de l'économie sociale et solidaire, est une association nationale reconnue d'utilité publique. Laïque et pluraliste, elle agit dans les domaines de :

**L'animation**, en proposant des séjours de vacances pour tous les jeunes et des vacances adaptées pour enfants et adultes.

L'UFCV intervient également en animation territoriale et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique sociale, éducative et culturelle.

**La formation**, avec le Bafa/Bafd et la formation professionnelle aux métiers de l'animation sociale et de l'aide à la personne.

**L'insertion**, à travers des actions d'accompagnement de publics en difficultés.

L'UFCV défend les valeurs individuelles et collectives qui permettent à la personne d'exister et de s'opposer à toute aliénation.

## **7. La philosophie de l'UFCV**

### **Pour un partenariat avec les Collectivités et les associations**

Depuis de nombreuses années l'UFCV, association nationale d'éducation populaire, construit des partenariats avec les Collectivités territoriales et les associations pour l'élaboration des orientations (mise en commun des informations des besoins des populations, synergie des financements, utilisation et valorisation des compétences) et la mise en œuvre des moyens nécessaires. Ce partenariat passe par la reconnaissance des compétences de chacun pour construire ensemble les objectifs d'animation qui participeront à l'orientation des politiques enfance et jeunesse que les Collectivités territoriales et les associations veulent développer. L'UFCV est intéressée à participer à une politique locale de la jeunesse, de l'enfance, des loisirs pour tous, de la vie associative, du développement local, de l'insertion, de la culture. Ses différents modes d'interventions sont relatifs aux pratiques professionnelles de l'animation à l'exclusion de problèmes qui sortiraient de sa compétence. Ils sont référés à une théorie de l'action, elle-même en conformité avec ses orientations.

### **Pour une participation des personnes à la vie de la cité**

L'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales.

Telle que l'UFCV la conçoit, l'animation doit manifester ouverture et pluralisme. Elle privilégie un mode de participation des habitants (adultes, enfants et jeunes) à l'élaboration de projets d'animation, à la participation à la prise de décisions, à la prise de responsabilités.

**Pour une dynamique d'animation**

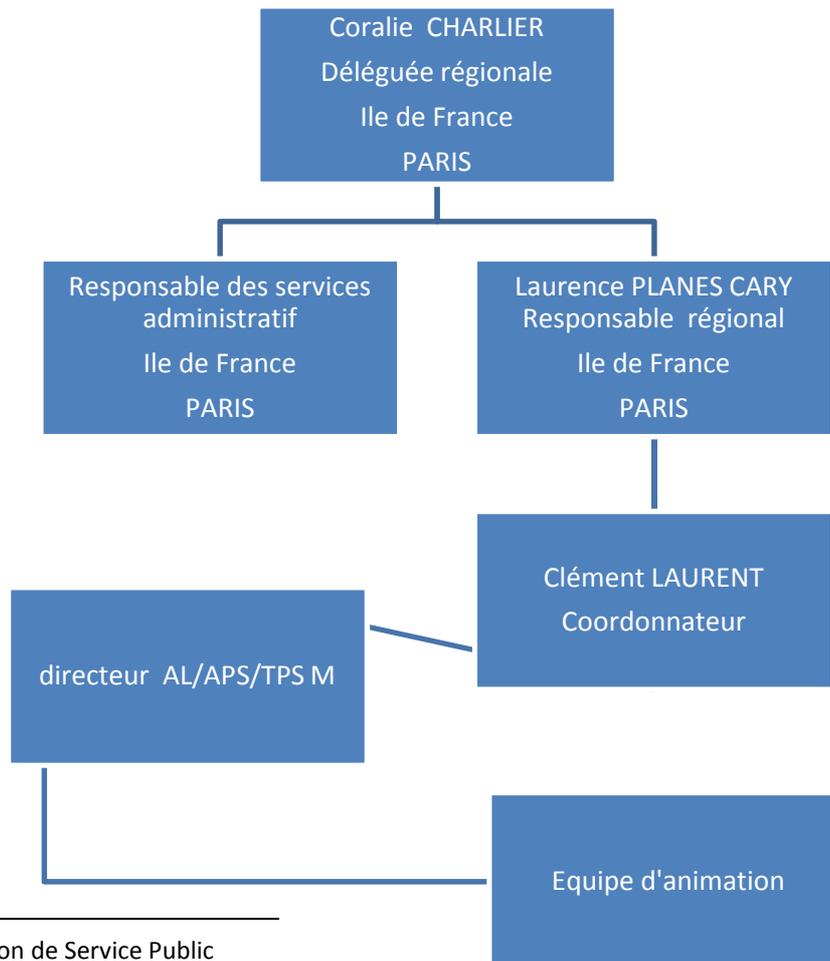
Un besoin d'appui et de soutien, voire de formation continue, s'exprime dans tous les secteurs de l'animation socio-éducative et socioculturelle.

8. Mon rôle dans la DSP<sup>2</sup>

Je suis salarié de l'UFCV, rattaché au secteur de l'Animation Territoriale UFCV Ile de France. Je suis le référent animation jeunesse, chargé d'assurer la Direction de l'accueil de loisirs, accueil périscolaire, temps méridien de la commune de Vaux sur seine. Je dois garantir la qualité des actions d'animation en organisant leur mise en place avec les moyens nécessaires à leur bon déroulement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

9. Organigramme :

*Union Française des Centres de Vacances (secteur animation territorial)*



<sup>2</sup> Délégation de Service Public

## 10. Orientation pédagogique

### Les grands axes du projet éducatif

L'animation jeunesse, lieu d'accueil et de loisirs, participe à trois fonctions fondamentales :

- un service d'accueil des jeunes qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des jeunes. Ce service participe à une meilleure connaissance de la jeunesse, permet **la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des jeunes.**

#### **1. S'OUVRIRE AUX AUTRES ET S'EPANOUIR PERSONNELLEMENT**

-Un service d'activités pour les jeunes qui profiteront du temps et des espaces de l'animation jeunesse pour vivre des activités adaptées à leur âge, pour participer à la préparation de celles-ci et se positionner comme **acteurs de leurs temps de loisirs.**

#### **2. TROUVER UNE PLACE VALORISANTE ET RESPONSABILISANTE**

- Un service éducatif qui favorise le **développement de la socialisation** des jeunes à travers l'animation jeunesse en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations ...) et en partenariat avec l'environnement local. Ce service participe à l'acquisition d'une plus grande autonomie des jeunes et **l'accès à la citoyenneté.**

Ces deux fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant/ le jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales ; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et **accès à la citoyenneté.**

Afin de soutenir l'action locale, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

- Permettre au jeune d'acquérir un regard de citoyen.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir à la culture.
- Favoriser la détente et le bien-être.

11. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs

Un loisir imposé est-il encore un loisir ? La notion de vacances n'est-elle pas intrinsèquement liée à la notion de liberté ? Il me paraît évident que l'enfant doit, en dernier recours, avoir le choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs, le choix d'y participer ou non, voire même le choix de ne pas faire, s'il entend la notion de loisir de cette façon.

De la même façon, j'estime que l'enfant doit participer, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...)

Nous pensons enfin que l'accueil de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques pour l'année 2017/2018.

12. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :

L'accession à l'autonomie	Objectifs:	Moyens :
Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi et ses vacances.	l'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes ;</li> <li>• Mise en place d'ateliers tournants</li> <li>• Possibilité de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible ;</li> <li>• Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs) ;</li> <li>• Les places ne sont pas limitées dans les ateliers, pour cela un animateur volant se joint au groupe le plus nombreux.</li> </ul>
	• L'enfant est capable de participer au rangement (table	

<p><b>Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.</b></p>	<p>de repas, matériels d'activités...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles</li> <li>• L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes</li> <li>• L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de matériel de rangement ;</li> <li>• Accompagnement des animateurs ;</li> <li>• Portes manteaux personnalisés ;</li> <li>• Drapeau de régulation du bruit, l'animateur le manipule selon le volume sonore, cette règle est connue de tous.</li> </ul>
<p><b>La socialisation</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p>	<p><b>Moyens :</b></p>
<p><b>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble.</b></p>	<p>Pouvoir s'entraider dans un projet commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux coopératifs ;</li> <li>• Elaboration et réalisation de projets sur la semaine ;</li> <li>• les groupes sont hétérogènes au niveau des âges ;</li> <li>• rencontres organisées autour de goûter spectacle ou d'olympiade avec l'ALSH de Mezy S/Seine ;</li> </ul>
<p><b>Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe</b></p>	<p>être capable de «dire» et de «faire»</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos pour les moins de 6 ans et un tableau pour les plus de 6 ans ;</li> <li>• Temps de parole chaque jour lors du forum ;</li> <li>• Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ;</li> <li>• activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)</li> </ul>
<p><b>Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)</b></p>	<p>Etre capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et disponibilité des animateurs ;</li> <li>• Accessibilité des moyens de rangement ;</li> <li>• Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée.</li> </ul>

<b>L'éveil corporel</b>	<b>Objectifs :</b>	<b>Moyens :</b>
<p><b>Développer les facultés psychomotrices de l'enfant</b></p>	<p>Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur ;</li> <li>• Module de baby gym sur place et module de jeux d'adresse loués ;</li> <li>• Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur, patinoire, piscine...)</li> <li>• Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activités (ballons sauteurs, cerceaux, vélos, ballons...)</li> </ul>
<p><b>Stimuler les cinq sens</b></p>	<p>l'enfant est capable de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kimgoût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ;</li> <li>• Ateliers autour du son et du visuel ;</li> <li>• Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques ;</li> <li>• jeux d'eau (période estivale).</li> </ul>
<b>Autour de l'imaginaire</b>	<b>Objectifs :</b>	<b>Moyens :</b>
<p><b>Favoriser l'expression de l'imaginaire</b></p>	<p>l'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps, et de créer manuellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ;</li> <li>• Mise en place, création et représentation de petits spectacles et d'expositions.</li> </ul>
<p><b>Favoriser le développement de l'imaginaire</b></p>	<p>l'enfant est capable d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon</p>	<p>chaque jour, des histoires sont racontées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thèmes directeurs de la semaine qui amènent les couleurs de toute activité ;</li> </ul>

	escent	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Grand jeux basés sur l'imaginaire ;</li> <li>•Création de contes.</li> </ul>
<b>Découverte et respect de l'environnement</b>	<b>Objectifs :</b>	<b>Moyens :</b>
Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature	l'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...)</li> <li>•Aménagement d'un petit potager ;</li> <li>•Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium ;</li> <li>•Grands jeux autour de ce thème ;</li> <li>•Ateliers natures : ballade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau...</li> <li>•Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.</li> </ul>

### 13. Nos méthodes pédagogique

#### A l'écoute des enfants :

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploiter à des fins éducatives, il est à la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

#### **Moyens :**

Faire plaisir, quelque chose qu'on a envie de faire :l'équipe d'animation doit être à l'écoute des désirs des enfants (organisation des forums quotidiens par exemple) tout en proposant

des innovations d'activités et en cherchant le positionnement juste pour qu'ils les apprécient.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Nous serons attentifs à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne. Cela dit, sachons faire preuve de discernement :

Lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant qu'il a dépassé les limites (pourquoi tel interdit ?) et de lui expliquer quoi il les a franchies. Le plaisir des enfants passe aussi par le fait d'être en face d'animateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.)

L'accueil de loisirs : lieu de socialisation. Il faudra se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage des vacances en collectivité.

Un enfant sur l'accueil de loisirs est fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « faire ». Plus de chambre individuelle avec les bisous et les mots des parents et des jeux rien qu'à soi ! Il faut se reconstituer un monde personnel et cela peut représenter plus de difficulté pour certains individus. La séparation avec sa famille peut-être chez le jeune enfant source d'angoisses et avoir des conséquences sur son développement si elle est mal vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux animateurs, un nouveau lieu, de nouvelles règles de vies. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, des relations interpersonnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte. L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importants. L'adulte doit **être extrêmement vigilant**.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est d'abord qu'ils ont besoin de repères fixes. Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La

construction de repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères **fiab**les est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Surtout qu'ils sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Nous aurons toujours à l'esprit qu'un enfant qui a, selon nous, un comportement désagréable, qui désobéit, bref à qui il faudrait une sanction, est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective,...)

Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer notre attention pour dire : « j'ai un petit problème que mon langage d'enfant ne peut pas exprimer facilement ».

***Moyens :***

Les animateurs prennent le temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants, en cherchant à entamer avec eux des relations de personne à personne, ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant permet de mieux le comprendre. **Evitons toutefois les préférences évidentes entre les enfants.**

Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (dispute, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc), les animateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation. Dans le même ordre d'idée, il est important que l'animateur sache dire aux enfants que lui-même est fatigué.

Les réunions hebdomadaire ou entretiens informel agissent comme u n suivi ou chaque cas particulier est discuté. La journée du lendemain est orientée en fonction des réflexions.

**Travailler à rendre les enfants responsables :**

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.

***Moyens :***

L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc...

**Besoin de repos, respect des rythmes individuels :**

La chronobiologie (étude des rythmes biologique) nous a appris que chacun avait des rythmes de vies spécifiques : temps de sommeil, de repas, d'activités... en aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique...) L'accueil de loisirs doit être organisé e façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant.

### **A l'écoute de l'animateur :**

L'animateur est certes, à l'écoute de l'enfant mais son droit est aussi celui d'être écouté et respecté pour son travail. L'enfant à le « devoir » de participer au projet en tous cas dans sa démarche. Les parents doivent s'impliquer dans cet objectif.

### **Moyens :**

- ✓ *Alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.*
- ✓ *Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.*
- ✓ *Cultiver le droit de ne rien faire.*
- ✓ *Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.*
- ✓ *Organiser les journées avec les enfants.*
- ✓ *Etre vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc..)*
- ✓ *Prendre le temps d'être en vacances.*

### **Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant :**

### **En générale :**

- ✓ *Les châtiments corporels sont interdits. De même qu'il est interdit de fumer dans les locaux.*
- ✓ *Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.*

**Physique :**

- ✓ *Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.*
- ✓ *Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité ainsi que le matériel.*
- ✓ *Veiller à établir une progression dans l'activité.*
- ✓ *Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.*
- ✓ *Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)*
- ✓ *Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.*

**Morale :**

La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation des enfants. De plus, il nous faut surveiller :

- ✓ *Notre langage.*
- ✓ *Notre tenue vestimentaire.*
- ✓ *Notre discrétion quant à ce que nous adultes, sommes.*

**Affective :**

Attention, nous ne sommes pas les parents ! Veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre.

Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

Nous nous attacherons à créer un climat de confiance, sain, où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

**Moyens :**

- ✓ *Donner à chaque animateur la responsabilité rapprochée d'un groupe (dans la limite du cadre fixée par la réglementation des ACM) et son suivi dans tous les gestes de la vie quotidienne.*

- ✓ *L'équipe d'animation établit une journée type avec ce qui revient tous les jours pour poser des repères.*

**Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière :**

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement ...), et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

**Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs :**

Nous avons comme objectif d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet ou chacun peut trouver sa place.

**Permettre aux enfants et aux jeunes d'approfondir leurs connaissances de leur environnement :**

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

**Reconnaitre la culture d'origine de chaque jeune et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures :**

C'est permettre à chaque enfant de vivre sa propre culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. A une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

---

**Besoin d'être reconnu :**

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

**Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins :**

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...)

Nous favorisons une démarche de **projet, individuel ou collectif**, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

- *La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper,...*
- *La découverte des autres enfants et adultes de son groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant à l'accueil de loisirs puis les autres, ceux du village...*
- *L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses cinq sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.*
- *La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire.*
- *L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu, les activités d'expressions le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place sur la structure.*

### 15. Evaluation :

#### **Par rapport à nos objectifs :**

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décision sont prisent par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

#### **Par rapport à l'accueil en général :**

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet.
- Les associations du village désirent s'investir dans le projet

#### **Outils de régulation :**

- Réunion d'équipe.
- Réunion « commission de pilotage » UFCV/mairie au moins deux à l'année.
- Réunion avec certains partenaires (associations)

## ANNEXE 1 Accueil de loisirs vacances

### Journée type

Enfants	Animateurs
<p><b>7h-8h30</b> arrivée des enfants temps d'autonomie, collation pour les enfants (jusqu'à 9h30).</p> <p><b>9h30</b> fin des ateliers libres, rangement, mise en place « forum ».</p> <p><b>10h</b> proposition des activités matinale, choix des enfants...</p> <p><b>11h30</b> fin des activités rangements</p> <p><b>11h45</b> les enfants passent au toilette pour le moment d'hygiène d'avant repas.</p> <p><b>12h</b> repas, les enfants se placent ou ils le souhaitent, ils récupèrent leurs couverts de table et vont se servir la nourriture sous forme de self, respectent la nourriture, enfin une fois le repas terminé ils débarrassent leur couvert.</p> <p><b>13h</b> temps calme, les enfants de petite section vont au dortoir, les autres vont dans leur salle de référence pour une lecture ou des jeux calme</p> <p><b>13h30</b> fin du temps calme, jeux libres...</p> <p><b>14h30</b> grand jeux</p> <p><b>16h</b> goûté</p> <p><b>16h30-19h</b> autonomie dans les salles et attente des parents...</p> <p><b>19h30</b> fin de l'accueil de loisirs</p>	<p><b>7h-8h30</b> mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents et mise en place de la collation matinale.</p> <p><b>9h30</b> mise en place du forum et proposition d'activité.</p> <p><b>10h</b> activité avec les enfants, animation</p> <p><b>11h45</b> l'animateur veille à ce que tous les enfants soit passé au toilette pour le moment d'hygiène avant le repas</p> <p><b>12h</b> les animateurs mangent entre eux, toutefois les enfants peuvent inviter les animateurs à leur table. L'animateur valorise les plats et encourage l'enfant à goûter</p> <p>Les animateurs se relaient et font la pause à tour de rôle.</p> <p><b>13h</b> information, régulation et préparation sur le grand jeu</p> <p><b>14h30</b> grand jeu comprenant le rangement avec les enfants.</p> <p><b>16h-19h</b> goûté et premiers départs d'enfants, ils sont en temps libre dans leur salle ou en extérieur.</p> <p><b>19h30</b> rangement et fermeture</p>

## ANNEXE 2

### **Formation des animateurs et validation des stages pratiques BAFA<sup>3</sup> :**

#### **Objectifs de formation :**

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- Consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Analyser sa pratique, affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

#### ***Moyens mis en place :***

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine le directeur de la structure, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

#### **La formation peut prendre différents aspects :**

- Documentation
- Pratique d'activité
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficulté.

#### **La validation des stages pratique BAFA**

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

---

<sup>3</sup> Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

**Les critères de validation :**

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par le directeur et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants sur la structure.
- Sa capacité à participer au travail d'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

***Rappel*** : un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

## ANNEXE 3

### Les partenaires de l'UFCV sur la commune de VAUX SUR SEINE :

**L'équipe enseignante** du groupe scolaire, le but étant d'harmoniser les règles de vie et d'établir une relation porteuse qui tiennent compte des besoins de l'enfant.

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**, le directeur est en contact permanent avec ce ministère. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement générale du la structure. il peut inspecter l'accueil à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, une animatrice référent est désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. La DDCS est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc...

**Les prestataires de services**, pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

**Les bénévoles**, certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités. Notre relation avec ces bénévoles doit être de soutien tout en n'oubliant pas **qu'ils ne sont pas responsable des enfants.**